



POUR DES SERVICES PUBLICS PARTOUT, POUR TOUS ET TOUTES : MOBILISONS NOUS LE 22 MARS

Les annonces faites le 1er février dans le cadre de CAP 22 (programme action publique) : gel de la valeur du point maintenu, jour de carence rétabli, injuste hausse de la CSG mal compensée, coupes budgétaires, suppressions d'emplois confirmées, recours accrus aux contractuels, éléments de rémunération, dont celui au mérite, révision des instances de dialogue social... s'avèrent une profonde remise en cause des **missions publiques** et une **dégradations des conditions de travail** des agent-es. C'est aussi une **menace** réelle contre le statut général des fonctionnaires et la fin possible

d'une fonction publique au **service de l'intérêt général**.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est **garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale**, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous et toutes, les organisations syndicales CGT FO FSU Solidaires04, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS jeudi 22 MARS 2018

Rassemblement à 10h - Place Masséna à Nice

POUR

- ↪ Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ↪ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- ↪ Un nouveau plan de titularisation des contractuel.les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- ↪ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ↪ L'abrogation du jour de carence ;
- ↪ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.